

Pas de frais de tenue de compte au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

Grenoble, le 27 novembre 2015 – À l'heure où la majorité des banques annoncent des frais de tenue de compte, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes décide de ne pas les appliquer en 2016.

À l'heure où la majorité des banques annoncent dans les médias leur intention de facturer aux clients particuliers des frais de tenue de compte bancaire, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes rappelle qu'il a décidé de ne pas les appliquer en 2016.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a décidé par ailleurs de ne pas créer de facturation sans y adjoindre un service à valeur ajoutée. La banque place sa valeur ajoutée dans la mobilisation de ses compétences. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a décidé de lancer une profonde refonte de son modèle commercial, basé sur l'expertise et la complémentarité des talents, pour améliorer sa capacité à mobiliser ses compétences au plus près de son territoire. Un plan de formation de ses conseillers a été lancé accompagné d'un programme de rénovation de l'ensemble de son réseau d'agences. Ce sont plus de 67 millions d'euros qui vont être investis en trois ans pour transformer en profondeur son réseau de proximité tout en conservant ses agences bancaires au plus près de sa clientèle. L'Agence est l'épine dorsale de notre organisation commerciale. C'est un lieu d'accueil, de conseil et d'écoute, ouvert et accessible, moderne et connecté. Les conseillers y travaillent en équipe au service de notre clientèle pour apporter les meilleurs conseils dans les domaines de la banque au quotidien, des financements de projets, de l'épargne et des placements financiers et de l'assurance. Notre banque est en pleine transformation, mais notre ligne de conduite depuis plusieurs années reste la même.

L'Association française de défense des usagers des banques (AFUB), par la voix de son président Serge Maître, affirme qu'un client peut refuser l'augmentation d'un tarif bancaire par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR). Ces propos sont incomplets et peuvent être équivoques. Il convient donc de préciser les termes de la législation en vigueur :

- diffusion et transmission aux usagers de la plaquette d'information avec les nouveaux tarifs deux mois avant leur entrée en vigueur ;
- sans réaction de la part du client dans ce délai de deux mois, le nouveau tarif est considéré comme accepté.

Dans le cas contraire, le client peut, sans frais et sans formalité spécifique, demander la résiliation de la convention de compte et la clôture de son compte.

À propos du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

La Caisse régionale Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est leader de la banque de proximité en Ardèche, Drôme, Isère et sur le Sud-Est lyonnais avec en moyenne 25 % de parts de marché. Première banque sur son territoire, elle affichait en 2014 un produit net bancaire consolidé de 427,9 M€ pour un résultat net consolidé de 125,1 M€, avec un encours de crédits de 12,3 Md€ et un encours de collecte de 17,6 Md€.

Banque commerciale à statut coopératif, elle accompagne ses clients en permettant ainsi le développement économique de son territoire. Fort de ses fondements coopératifs et mutualistes, de ses 1.995 salariés et de ses 990 administrateurs, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est au service de 726.000 clients, particuliers, professionnels,

entreprises, agriculteurs, dont 290.000 sociétaires. L'entreprise exerce une double activité d'assureur et de banque de plein exercice ; à ce titre, elle dispose d'une offre complète de produits et services. Entreprise contemporaine, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes poursuit en 2015 son rôle de 1^{er} financeur de son territoire et sa politique d'investissements pour développer sa banque multicanale et son réseau de 202 agences et points de vente de proximité.

www.ca-sudrhonealpes.fr